

TL.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 35-001 du 18 Août 1995

portant autorisation de ratification
du Traité révisé portant création de
la Communauté Economique des Etats de
l'Afrique de l'Ouest (CEDEAC)

L'ASSEMBLEE NATIONALE a adopté

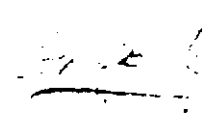
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la Loi dont la
teneur suit :

Article 1er.- Est autorisée la ratification par le Président de
la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, du Traité
révisé portant création de la Communauté Economique des Etats de
l'Afrique de l'Ouest signé à COTONOU, le 24 Juillet 1993.

Article 2.- La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à COTONOU, le 18 Août 1995

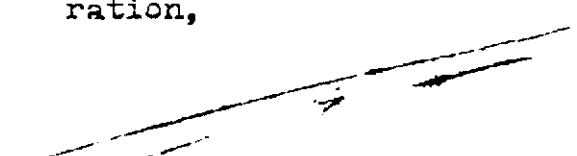
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Nicéphore SOGLO.-

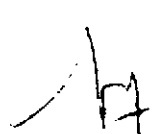
Le Ministre d'Etat, Chargé de la
Coordination de l'Action Gouverne-
mentale et de la Défense Nationale,


Désiré VIEYRA.-

Le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopé-
ration,


Edgar Yves MONNOU.-

Le Ministre chargé des Relations
avec les Institutions, Porte-Parole
du Gouvernement,


Théodore HOLO.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MEDN 4 MAEC 4
MRI-PPG 4 Autres Ministères 17 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID 5 BN-DAN-
DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 JO 1.-